



Aucune facture edf en tant que locataire

Par **aline**, le **18/02/2011** à **16:06**

Bonjour,

je loue depuis le 1er septembre 2010 un studio meublé (et déclaré non meublé d'après le proprio). Or, depuis ce jour je n'ai aucune facture EDF pour mon électricité. Je paie tout les mois mon loyé, mes charges et une estimation de ma consommation d'électricité faite par ses soins.

Je dispose d'un compteur dit "individuel" or, la facture d'électricité que le proprio reçoit est pour les deux logement qu'il loue.

Normalement, chaque logement devrait disposer d'un compteur individuel et donc d'une facture pour chaque locataire.

C'est pourquoi je m'inquiète de ma situation.

Merci de bien vouloir m'éclairer au plus vite.

Par **mimi493**, le **18/02/2011** à **18:24**

Il faut ouvrir un abonnement à votre nom. Si ce n'est pas possible, le bailleur a l'obligation de faire les travaux pour que vous ayez votre propre compteur ERDF

LRAR pour l'exiger et le remboursement de toutes les sommes payées au titre de l'électricité

Par **aline**, le **20/02/2011** à **13:45**

merci. Je voulais aussi savoir si mes factures d'électricité d'environ 75euro par mois pour un 25 m2 sont correctes. De plus que la température ambiante est de 14 degré et rien n'est

branché durant la journée à part le chauffage électrique.